

COURRIER IMPORTANT

9 juillet 2025

Chers confrères et amis,

Dans un souci de **renforcer la sécurité de l'accès au portail Damancom**, la CNSS a mis en place une **authentification multi-facteurs**, notamment via l'Identité Numérique (e-ID) délivrée par la DGSN – initiative devenue inéluctable pour déjouer les tentatives d'intrusions auxquelles doivent faire face tous les portails et sites Internet à travers le monde.

Ayant été pris au dépourvu et ayant eu des difficultés à faire mes déclarations, j'ai adressé un courrier à **M. Hamza Guedira, président du Conseil National de l'Ordre des pharmaciens** qu'il a transmis à la CNSS pour qu'on puisse faciliter les démarches aux pharmaciens qui font eux-mêmes leurs déclarations périodiques à la CNSS.

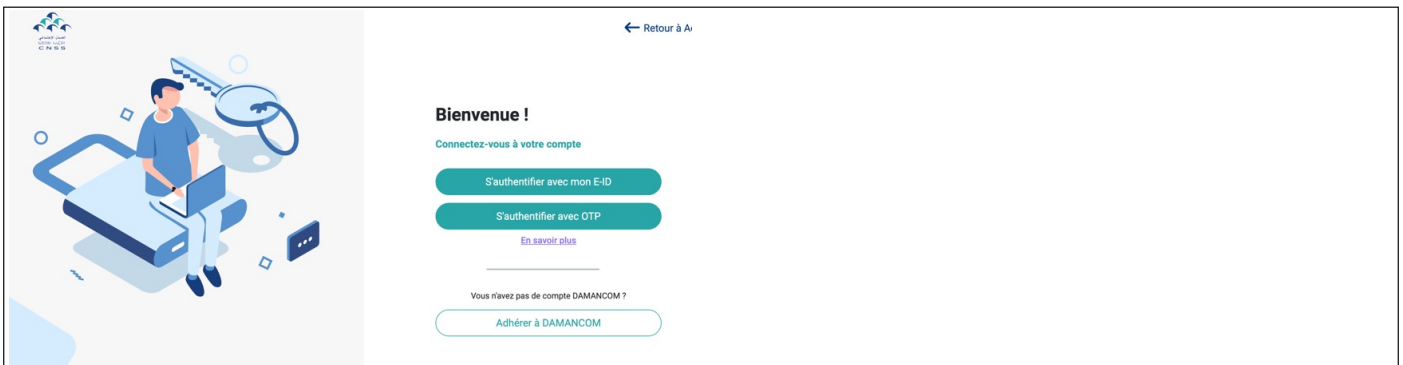
J'ai été **rapidement contacter par le Directeur Régional de la CNSS** qui a mis à ma disposition un document PDF mis à jour à partager avec tous les confrères. Ce PDF met à la disposition des pharmaciens un modus operandi clair, détaillé et facile à utiliser. En plus de cela la CNSS a prévu un **délai jusqu'au 17 juillet pour permettre aux sociétés de faire leurs déclaration sans subir de majorations.**

Expérience personnelle :

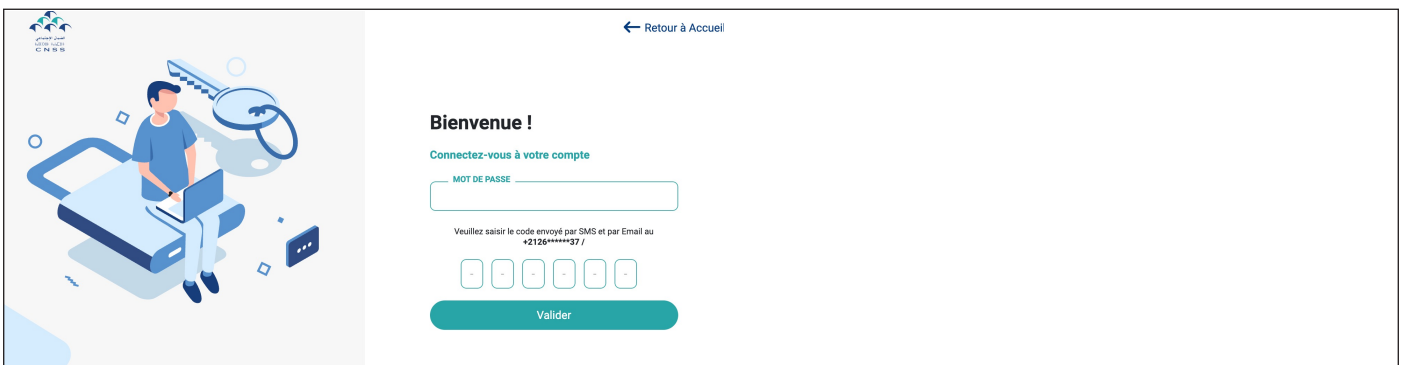
J'ai fait le test moi-même le 8 juillet 2025. J'ai certes rencontré des difficultés la journée. par contre, j'ai facilement fait mes déclarations hier vers 21 heures.

En pratique :

Je me suis rendu à l'URL de DAMANCOM : <https://www.damancom.ma/fr/>



J'ai opté pour la méthode OTP (One-Time Password) en cliquant sur le bouton «S'authentifier avec OTP». J'ai été redirigé vers l'interface suivant
J'ai saisi mon login



J'ai reçu code en 6 chiffres par SMS que j'ai saisi tout en saisissant mon mode passe.

J'ai appuyé sur le bouton valider ce qui m'a permis d'accéder directement à l'interface que j'utilisais avant.

En espérant qu'avec le PDF de la CNSS et mon retour d'expérience, j'aurai contribuer à vous permettre de faire vos déclarations avant le 17 juillet. Pour les mois d'après, ces déclarations se feront avant le 10 de chaque mois comme avant.

Confraternellement

Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie